

DÉLIBÉRATION N° 2019-108**GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

12 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel - Quartier du Vignois à GONESSE, lot 2 : Espaces verts et travaux forestiers (Opération n° 484)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 19 septembre 2019, s'est réuni le mercredi 25 septembre 2019 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 25 septembre 2019 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

Date de la convocation : Le jeudi 19 septembre 2019

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(e)s présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

Secrétaire de séance : Chantal TESSON-HINET - Délégué de la Commune de LE THILLAY

50 présent(e)s

Dont 46 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Luc VILLERMIN et Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Chantal TESSON-HINET et Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de LOUVRES), Brigitte CARDOT et Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS) Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINE et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN et Marie-France MOSOLO (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Et 4 présent(e)s sans droit de vote

CARPF :

Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE)

Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY)

Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

C3PF :

Lionel LEGRAND (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20190925-2019-108-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

12 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel - Quartier du Vignois à GONESSE, lot 2 : Espaces verts et travaux forestiers (Opération n° 484)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 06 juin 2016, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le lot n° 2 (espaces verts et travaux forestiers) du marché de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois sur la commune de GONESSE à l'entreprise VERT LIMOUSIN.

Un premier avenant a été signé afin de permettre la végétalisation du nouveau bassin de retenue de la ZAC dite Entrée Sud. Cet avenant avait eu un impact financier de 30 815 € HT, soit une augmentation de 13,4 % du montant du marché initial.

Il est désormais nécessaire de présenter un nouvel avenant, modifiant les prestations à la marge (complément de plantes aquatiques), selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial du marché : 229 970 €
- Montant HT du marché après avenant n° 1 : 260 785 €
- Montant HT de l'avenant n° 2 : 1 440 €
- Nouveau montant HT du marché (avenants 1 et 2 compris) : 262 225 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au dernier montant du marché (incluant l'avenant n° 1) : 0,55 %
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial du marché (écart cumulé incluant l'avenant n° 1) : 14 %

Cet avenant a été validé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 12 juillet 2019.

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique (anciennement le Décret n° 2016-360),

Vu l'opération n° 484 relative au marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois sur la commune de GONESSE (lot 2 : espaces verts et travaux forestiers),

Vu l'avenant n° 2 modifiant le présent marché,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant,

12 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel - Quartier du Vignois à GONESSE, lot 2 : Espaces verts et travaux forestiers (Opération n° 484)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 2 relatif au marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois sur la commune de GONESSE (lot 2 : espaces verts et travaux forestiers), pour un montant de 1 440,00 € HT,
- 2- **Prend acte** que l'incidence financière cumulée avec les avenants précédents est de 0,55 %, soit un montant total de 32 255,00 € HT,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 25 septembre 2019

Guy MESSAGER



Président du Syndicat
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : - 2 OCT. 2019
Affichée le :
Retirée le : - 3 OCT. 2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.